

# LA FORMATION

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins.

## C'EST LEUR DROIT

La formation syndicale, n'est pas un acte banal, elle existe afin de permettre aux syndicats, d'accéder aux objectifs fixés en congrès. En effet, le syndicat ne peut pas compter que sur les seuls dirigeants des structures de la CGT, il est indispensable de pouvoir impliquer l'ensemble des adhérents dans cette démarche de formation, afin de faire de chacun d'eux des militants potentiels.

Pour cela, il existe diverses formations :

### La formation d'accueil des nouveaux syndiqués (proposée lors de l'adhésion)

C'est une formation de 2 jours sur l'histoire du syndicat CGT et les instances paritaires

### Formation syndicale générale 1 (FSG1) proposée aux syndiqués

C'est une semaine de formation sur les fonctionnements, les objectifs et les revendications de la CGT, afin de proposer des connaissances syndicales, économiques et sociales et des savoir-faire.

### FSG2 (pour les élus et les militants)

Deux semaines non consécutives afin de s'approprier des repères pour la pratique syndicale en réponse à «quel syndicalisme CGT dans la société actuelle pour répondre aux besoins des salariés ?»

Il faut avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 1 pour suivre celle-ci.

Lorsqu'un adhérent souhaite militer, il existe certaines formations spécifiques.

### Module élus et mandatés

Pour des connaissances des droits, de la place et du rôle des élus et mandatés CGT.

### Formation CHSCT ( pour les élus CHS)

Afin de connaître et d'être capable de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention et d'être capable d'assumer les principales tâches de l'élu CHSCT.

### Formation CoGiTiel

Pour les responsables de vie syndicale et politique financière des syndicats, afin d'avoir une vision claire de la démarche du CoGiTiel en tant qu'outil pour la confédéralisation de la vie syndicale de la CGT.

Savoir manipuler l'ensemble des fonctionnalités du «module syndicat» à travers des mises en situations concrètes.

En plus, des modules de formation sur des thèmes très précis existent, tels que :

**Rédaction d'un tract**  
**Formation de formateurs**  
**Feuille de paie**

**ATTENTION** : si vous souhaitez participer à une de ces formations, il faut en parler au syndicat, qui inscrit l'adhérent auprès de la structure CGT qui propose le stage et cela au minimum un mois avant la date de la formation.

Les formations sont organisées en fonction des besoins.

Ce sont des militants, formés, qui dispensent eux-mêmes la formation syndicale.

La formation est gratuite pour le syndiqué, ceci dit, elle est facturée au syndicat. Pour cela et dans un souci de respect pour les co-stagiaires et les animateurs, il est souhaitable de signaler à l'avance si vous aviez un empêchement à votre participation.